

rablé que sur cette dernière valeur qui a été coté de 1 à 2 1/2 prime et qui reste à 1 1/2. C'est mardi que la clôture de la souscription aura lieu, mais il n'y a pas le moindre doute que le capital sera dépassé d'une somme importante; c'est encore une des opérations, habilement dirigées par la compagnie générale de crédit et de finance. Nos confrères n'ont plus à parler de l'entreprise confiée; mais les mouvements qui se sont produits depuis des trois jours nous obligent à constater une fois de plus la persistance des imprudences qui ont contribué à faire à cette valeur une histoire exceptionnelle. Au moment où la lutte est finie, où le gouvernement fédéral est tenu de suivre une politique énergique de réduction pour ses titres d'emprunts qu'il a désavoués à l'avance, il s'est trouvé des acheteurs qui ont consenti à représenter sur le marché pour permettre à quelques détenteurs de liquider à un prix moins onéreux: il en est résulté que cette valeur a fléchi à la fin de la semaine. Les autres valeurs sont affectées par la situation générale du marché, et généralement faibles, mais sans exciter la moindre perturbation.

Compagnie du Grand Tronc, 50 btes bacon; J. B. Hillwell, 1 bct jambons; A. Brown, 44 btes de jambon de fer; J. Henderson & Cie, 2 cs fourures; R. Hampson, 11 btes chiffons; W. Niv & Cie, 50 qrs perles; H. & A. Allan, 5,800 lbs de blé.

DOUANE DE MONTREAL. 27 mai. Expédié:—1,429 qrs farine, 15 btes fromage, 10 qrs farine de blé d'Inde, 10 btes tabac, 14 rls, huile de charbon.

(Par télégraphe.) Kingston, 27 mai, produits expédiés pour Montréal durant les dernières vingt-quatre heures:—3,300 qrs farine.

Vaisseaux qui sont passés par le canal Welland, durant les dernières 24 heures. Ste. Catherine, 29 mai.—Four Kington; Parque Adva; golette A. Craig. Pour Montréal: propeller Enterprise.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST, (Par télégraphe.) Milwaukee, 27 mai. Blé—\$1.25, ferme Reçu 40,000 mis. Farine—\$9.40 à \$5.75. Lard—\$23.50. Tax du fret à Kingston, nominal, 9 cts.

Chicago, 27 mai. Blé—\$1.24. Blé d'Inde—58 à 59 cts. en magasin.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES. RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE." DEPECHES GENERALES Philadelphie, 29.

2.—Un TERRAIN sans bâtisses, borné par devant par la rue des Allemands; au Nord-Ouest par la rue des Allemands et la propriété de Gottlieb Reinhardt; au Sud-Est par la rue Ontario, et en arrière par le résidu de la propriété de la Succession Bruyère, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue des Allemands.

3.—Un TERRAIN sans bâtisses, borné par devant et au Sud-Est par la rue des Allemands; au Nord-Ouest par la rue Ontario, et en arrière par le résidu de la propriété de la Succession Bruyère, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue des Allemands.

4.—Un TERRAIN sans bâtisses, borné par devant et au Nord-Ouest par la rue Mignonne; au Sud-Est par la rue Mignonne, et en arrière par le résidu de la propriété de Jacob Wurtele, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue des Allemands.

POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE BERRI. 1.—UN TERRAIN avec bâtisses sus-élevées, borné du côté Nord-Ouest par la propriété de la succession Guy; du côté Sud-Est par la rue Berri; du côté Nord-Est par la rue Ste. Catherine, et du côté Nord par la propriété de Pierre Conté; tel que pris pour le prolongement de la rue Berri.

2.—UN TERRAIN sans bâtisses, borné du côté Nord-Est par la propriété de Charles Glackmeyer; du côté Sud-Est par la rue Ste. Catherine; du côté Nord-Ouest par la rue Ste. Catherine, et du côté Nord-Est par le résidu de la propriété de la succession Bruyère, tel que pris pour le prolongement de la rue Ste. Elizabeth.

POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE STE. ELIZABETH. 1.—UN TERRAIN sans bâtisses et de forme irrégulière, borné du côté Sud-Est par la rue Mignonne; du côté Nord-Ouest, en suivant la ligne d'une clôture irrégulière, par la propriété de la succession Bruyère; du côté Sud-Ouest et partie du côté Nord-Est par le résidu de la propriété de la succession Bruyère, ce qui reste du côté Nord-Est étant borné par la rue Ste. Elizabeth; le tout tel que pris pour le prolongement de la rue Ste. Elizabeth.

2.—UN TERRAIN sans bâtisses et de forme irrégulière, borné du côté Nord-Ouest par la rue Ontario; du côté Sud-Est suivant la ligne d'une clôture irrégulière, par la propriété de Jacob Wurtele, et des côtés Nord-Est et Sud-Ouest par le résidu de la propriété de la succession Bruyère; tel que pris pour le prolongement de la rue Ste. Elizabeth.

POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'UNIVERSITE. 1.—UN TERRAIN sans bâtisses, borné au Nord-Ouest par la propriété d'Alexander Simpson; au Sud-Est par la rue de l'Université, et au Nord-Est et au Sud-Est par le résidu de la propriété de Tancrède Boutilier, tel que requis pour le prolongement de la rue de l'Université.

2.—UN TERRAIN sans bâtisses, borné au Nord-Ouest par la propriété de H. B. Smith; au Sud-Est par la propriété de Tancrède Boutilier et au Nord-Est et au Sud-Ouest par le résidu de la propriété d'Alexander Simpson; tel que requis pour le prolongement de la rue de l'Université.

3.—UN TERRAIN sans bâtisses, borné au Nord-Ouest par la propriété de John F. Magliani; au Sud-Est par la propriété d'Alexander Simpson et au Nord-Est et au Sud-Ouest par le résidu de la propriété de H. B. Smith; tel que requis pour le prolongement de la rue de l'Université.

4.—UN TERRAIN sans bâtisses, borné au Sud-Est par la propriété de H. B. Smith; au Nord-Ouest par la propriété de Tancrède Boutilier et au Nord-Est et au Sud-Ouest par le résidu de la propriété de John Frothingam; tel que requis pour le prolongement de la rue de l'Université.

HENRY STUART, ROUER ROY, Proc. Corporation de Montréal. Montréal, 30 mai 1865—219 (Pour être publié dans la Minerve et le Pays mardi et jeudi le 30 mai et le 1er juin 1865.)

AVIS PUBLIC. Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent, par les présentes, AVIS PUBLIC, que LUNDI, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais de Justice de cette ville, il y aura un Tribunal de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, en chambre, une Requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 27 et 28 Viet., ch. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit Acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou biens-fonds ci-après mentionnés et désignés que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquiescer par résolutions passées le dixième jour de Mai mil huit cent soixante-et-cinq, pour les fins ci-après spécifiées, savoir:

1. UN TERRAIN sans bâtisses, borné par devant et au Nord-Ouest par la rue Murray, au sud-ouest par la rue Smith, et en arrière par le résidu de la propriété de Joseph Teas, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Murray.

2. UN TERRAIN sans bâtisses, borné par devant et au Nord-Ouest par la rue Murray, au sud-ouest par la rue Smith, et en arrière par le résidu de la propriété de Joseph Teas, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Murray.

3. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au sud par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

4. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au sud par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

5. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

6. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

7. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

8. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

9. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

10. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

11. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

12. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

13. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

14. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

15. UN TERRAIN sans bâtisses, borné au nord-est par la rue St. George, et en arrière par le résidu de la propriété de l'Évêque Catholique Romain, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. George.

5. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au nord-est par la rue St. Dominique; au sud-ouest par la propriété de Robert Taylor, et en arrière par le résidu de la propriété de la veuve J. R. McLaughlin, tel que partagé par le nouvel alignement.

6. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au nord-est par la propriété de la veuve J. R. McLaughlin; au sud-ouest par la rue St. Laurent, et en arrière par le résidu de la propriété de Robert Taylor, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

7. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au nord-est par la rue St. Laurent; au sud-ouest par la propriété de John Molson, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

8. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au nord-est par la propriété de John Molson; au sud-ouest par la propriété de J. G. Mackenzie, et en arrière par le résidu de la propriété du juge Meredith, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

9. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au nord-est par la propriété du juge Meredith; au sud-ouest par le haut de la rue St. Urbain, et en arrière par le résidu de la propriété de J. G. Mackenzie, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

10. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au nord-est par le haut de la rue St. Urbain; au sud-ouest par la propriété de C. D. Proctor, et en arrière par le résidu de la propriété de Stanley C. Bagg, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

11. Un terrain sans bâtisses sus-élevées, borné par la rue Sherbrooke, au Nord-Est par la propriété de Stanley C. Bagg, au Sud-Ouest par la rue Sherbrooke, et en arrière par le résidu de la propriété de C. D. Proctor, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

12. Un terrain sans bâtisses, borné par devant et au Nord-Est par la rue Sherbrooke, au Sud-Ouest par la propriété de James Hutchison, et en arrière par le résidu de la propriété de James Hutchison, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

13. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au Nord-Est par la propriété de John Platt, au Sud-Ouest par la rue de Bleury, et en arrière par le résidu de la propriété de James Hutchison, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

14. Un terrain sans bâtisses sus-élevées, borné par la rue Sherbrooke, au Nord-Est par la rue Durocher, et en arrière par le résidu de la propriété d'Edmond Pickup, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

15. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke, au Nord-Est par la rue Durocher, au Sud-Ouest par la propriété de J. N. Hall, et en arrière par le résidu de la propriété de James Gilmore, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

16. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke, au Nord-Est par la propriété de James Gilmore, au Sud-Ouest par la propriété de Joseph N. Hall, et en arrière par le résidu de la propriété de Joseph N. Hall, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

17. Un terrain sans bâtisses, borné par devant et au Nord-Est par la rue Sherbrooke, au Sud-Ouest par la propriété de Joseph N. Hall, et en arrière par le résidu de la propriété de James Shuter, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

18. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Sherbrooke; au Nord-Est par une lisière de terre réservée pour une rue; au Sud-Ouest par la propriété de Joseph Tiffin, et en arrière par le résidu de la propriété de Champion Brown, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

19. Un terrain sans bâtisses, borné par devant et au Sud-Ouest par la rue Sherbrooke; au Nord-Est par la propriété de Champion Brown, et en arrière par le résidu de la propriété de Joseph Tiffin, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Sherbrooke.

HENRY STUART, ROUER ROY, Proc. Corporation de Montréal. Montréal, 30 mai 1865—219 (Pour être publié dans la Minerve et le Pays mardi et jeudi le 30 mai et le 1er juin 1865.)

AVIS PUBLIC. Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent, par les présentes, AVIS PUBLIC, que LUNDI, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais de Justice de cette ville, il y aura un Tribunal de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, en chambre, une Requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 27 et 28 Viet., ch. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit Acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou biens-fonds ci-après mentionnés et désignés que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquiescer par résolutions passées le dixième jour de Mai mil huit cent soixante-et-cinq, pour les fins ci-après spécifiées, savoir:

1. Un terrain sans bâtisses, borné par devant par la rue Lagacétière, au nord-est par la rue Ste. Geneviève, au sud-est par le résidu de la propriété de Madame Mills, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Lagacétière.

2. Un terrain sans bâtisses, borné au nord par la rue St. Joseph, au nord-est par la rue Ste. Monique, au sud-ouest par Jacob Dewitt, et en arrière par le résidu de la propriété d'Ébenzer Muir, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Lagacétière.

3. Un terrain sans bâtisses, borné au sud par Ébenzer Muir, au nord-est par la rue Ste. Monique, au nord-ouest par Jacob Dewitt, et en arrière par le résidu de la propriété de la veuve J. H. Joseph, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Lagacétière.

4. Un terrain sans bâtisses, borné au sud par Ébenzer Muir, au nord-est par la rue Ste. Monique, au nord-ouest par Jacob Dewitt, et en arrière par le résidu de la propriété de la veuve J. H. Joseph, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Lagacétière.

VENTE PAR ENCAN. PAR G. MCGREGOR. NOUVELLES MARCHANDISES. Printemps et Ete'. Le soussigné vendra dans son magasin, No. 161, rue St. Paul, J'EDI prochain, 1er Juin, un grand assortiment de:

MACHANDISES SECHES, Consistant en partie: Drap noir tout laine et Union Dockings Stoffes françaises surtout mêlées de soie et de coton; Union tout laine; Tweeds Union pour étouffés; Douilles 3-4 et 6-4, étouffés à roses de goût; Coton indien; Indiennes; Et files à chemises; Bouches Regatta; Union barré épais; Tweeds du Canada et d'Halifax; Toile écrue brune et ordoise; Bâtes en rouleaux; Toile fine, Damas et Toile à nappes; Filaines de couleur et de goût; Caquettes en tweed et feutres pour hommes et enfants; Etouffés à poche du Canada et poches cousues à la main; Collets en Toile, Bas, etc.

UN ENVOI ANGLAIS. 20 Caisse Verres coulés et Verres à Vins de 50 Caraffes et 6 ble, etc. 30 Caisse Eau-de-Vie française (en lot pour satisfaire les acheteurs) Vente à SEPT heures et DEMI, L. DEVANY, Encanteur.

THEATRE ROYAL. Ce Soir, (Mardi), 30 Mai, On commencera par THE FATE OF A COQUETTE. Pour terminer par VIRGINIA MUMMY. Admission.—Loges, \$3; Premières, 50 cts; Secondes, 37 cts; Troisièmes, 25 cts. On peut se procurer des billets au Magasin de Musique de Price, Rue Notre-Dame, ou le Livre des places est maintenant ouvert. Portes ouvertes à 7 heures. La Représentation commencera à 8 heures. 30 mai—209

DISPENSIRE DE MONTREAL. L'Assemblée Annuelle des Membres de la Corporation du Dispensaire de Montréal aura lieu dans les salles de l'Institution, 150, Rue des Fortifications, MARDI, le 30 MAI, à QUATRE heures P.M. Comme des affaires de la plus haute importance pour le bien de l'Institution sont amenées devant cette assemblée, les membres sont respectueusement priés d'assister. Par ordre, WILLIAM WORKMAN, Président. Montréal, 23 mai 1865—214

A LOUER. Par les héritiers de M. Paschal Lachapelle, 614, au village de Sault-au-Loup, un grand terrain avec une superbe MAISON avec toutes ses dépendances, et un grand TERRAIN sans bâtisses. S'adresser aux héritiers ou à M. PICHÉ, procureur au Sault-au-Loup. 30 mai—219

Acte concernant la faillite, 1864. Les C. éanciers du soussigné sont notifiés de se présenter au Bureau de LUNDI, le DOUZIEME jour de JUIN 1865, à ONZE heures de l'après-midi, afin de recueillir un état de ses affaires et nommer un syndic auquel il pourra faire une cession d'après l'acte susdit. WILLIAM MCCONNELL, Montréal, 25 mai 1865—219 ds

Compagnie du Richelieu. Ligne Journalière de vapeurs de la Malle Royale ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. Le vapeur EUROPA, Capt. J. B. LABRELL partira du Quai Richelieu pour Québec, CE SOIR, à sept heures, arrêtant aux ports intermédiaires. PRIX DU PASSAGE: Première Classe \$2.50 (Repas et lits de cabine en bas inclus.) Seconde Classe \$1.00

LA BANQUE JACQUES-CARTIER. AVIS. Un Dividende de quatre cent sur le capital versé de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au Bureau de la Banque le et après le PREMIER JUIN prochain. Le livre de transport sera fermé du seize au trente-et-un Mai prochain. Par ordre, H. COTTÉ, Caissier. Montréal, 27 avril 1865—192 ss b

PIANOS! MM. LAURENT, LAFORE & CIE. Continuent comme ci-devant leurs affaires complètes au No. 233 (ancienn. No. 131), Rue Notre-Dame. Cette Maison a l'honneur exclusif de fabriquer des célèbres Pianos suivants: 1. Hagelton, de New York; 2. Knabe, de Baltimore; 3. Schuetz et Ludof, de New York; 4. Emerson, de Boston; 5. Marshall Trower, d'Altay. 5 mai D m—199

ON DEMANDE. DEUX HOMMES actifs et énergiques pour agir comme AGENTS pour assurer les propriétés des Fermiers sur l'île de Montréal. Ils devront parler l'Anglais et le Français. Aux personnes compétentes on donnera une rémunération. S'adresser à la boîte 319, Bureau de Poste, Montréal. On demandera des références. 23 mai—214

CARDE R DEMANDE. Un bon CARDEUR, capable, sobre, travailleur et d'emploi immédiatement. Il faut qu'il sache carder et fouler, arranger les montons à carder et à l'her. Un bon salaire sera donné. S'adresser au Bureau de La Minerve personnellement ou par lettre affranchie. 18 mai—210

Pensionnaires Demandés. Sept ou huit Messieurs trouveront une BONNE PENSION en s'adressant à M. RICHAMBAULT, No. 32, Rue Jacques-Cartier, (Maison Perrin). N.B.—Les Messieurs désirant prendre le dîner seulement seront servis avec beaucoup d'attention et à des prix très-modérés. 10 mai m—208

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

A Vendre ou à Louer. LA GRANDE MAISON sur la Rue Dorchester, la propriété et le jardin occupé par Ashley Hibbard, etc. A être louée avec possession immédiate. Pour les conditions et la permission de visiter s'adresser à LAWFORD & NELSON, Architectes, Coin de la Rue d'Armes et de la 8 avril—177 j

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

VENTE PAR ENCAN. PAR L. DEVANY. DE MEUBLES GRANDE VENTE. MERCREDI soir, le 31 Mai. Le soussigné a reçu instructions de vendre, dans son Magasin, No. 267, Rue Notre-Dame, une

GRANDE CONSIGNATION DE MEUBLES DE MENAGE DE PRIX TRÈS BIEN POLIS ET RICHEMENT SCULPTÉS. EN NOYER NOIR, sortant du Grand Etablissement de MM. JACQUES & HAY, de Toronto, comprenant: Superbe Sette pour Chambre à coucher, Nouveau Patron avec dossier en Marbre, Gardes-Robes et Bibliothèque élégamment faits, Tables de centre plaquées, Sideboards, Sofas et Chaises pour Salon, What-Not, Glaces en pied, Étagères de prix, Porte-Chapeaux et Chaises, Magnifique Table de Viseurs, Bureau et Table de nuit, et autres articles en ébène, etc., etc.

UN ENVOI ANGLAIS. 20 Caisse Verres coulés et Verres à Vins de 50 Caraffes et 6 ble, etc. 30 Caisse Eau-de-Vie française (en lot pour satisfaire les acheteurs) Vente à SEPT heures et DEMI, L. DEVANY, Encanteur.

VENTE tres-importante DE BIENS-FONDS DE PRIX DANS LA VILLE DE MONTREAL, BIEN CONCUS COMME PROPRIETE BRUNEAU. Le soussigné a reçu instruction de la Compagnie de Pret du Haut-Canada de vendre par encan,

Jeu, 22 Juin prochain, dans ses chambres d'enca, No. 267, Rue Notre-Dame, les BIENS-FONDS ci-dessous de prix avec les trois granges BÂTIMENTS de première classe à quatre étages et en pierre de taille, savoir: DEUX MAGASINS sur la Rue Notre-Dame, Nos. 309 et 307; à deux portes de la Place d'Armes, avec un front de 44 pieds de profondeur, Et le MAGASIN No. 61, Rue St. Sulpice, vis-à-vis l'Église Paroissiale, ayant 27 pieds de front sur 84 pieds de profondeur, mesure anglaise.

La propriété de chaque rue sera vendue séparément. Le soussigné attire l'attention spéciale des capitalistes sur cette vente car elle offre une rare occasion à sa suite un placement avantageux et beaucoup plus avantageux que ceux faits dans les fonds de banque ou autres spéculations, avec l'assurance de voir la propriété augmenter en valeur, en conséquence des grandes améliorations qui se font actuellement pour l'élargissement de la rue Notre-Dame. La propriété, quant au site, est sans rivale, étant dans une place centrale d'affaires et rapportant durant les trois dernières années un loyer de £750 par année. La propriété est commode et le titre indisputable. Les conditions, qui sont libérales, seront connues au moment de la vente. Les personnes qui veulent acheter y pourront obtenir toutes les informations désirables du soussigné. Vente à DEUX heures. L. DEVANY, Encanteur et Agent de Bien-Fonds. 219

LA BANQUE JACQUES-CARTIER. AVIS. Un Dividende de quatre cent sur le capital versé de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au Bureau de la Banque le et après le PREMIER JUIN prochain. Le livre de transport sera fermé du seize au trente-et-un Mai prochain. Par ordre, H. COTTÉ, Caissier. Montréal, 27 avril 1865—192 ss b

PIANOS! MM. LAURENT, LAFORE & CIE. Continuent comme ci-devant leurs affaires complètes au No. 233 (ancienn. No. 131), Rue Notre-Dame. Cette Maison a l'honneur exclusif de fabriquer des célèbres Pianos suivants: 1. Hagelton, de New York; 2. Knabe, de Baltimore; 3. Schuetz et Ludof, de New York; 4. Emerson, de Boston; 5. Marshall Trower, d'Altay. 5 mai D m—199

ON DEMANDE. DEUX HOMMES actifs et énergiques pour agir comme AGENTS pour assurer les propriétés des Fermiers sur l'île de Montréal. Ils devront parler l'Anglais et le Français. Aux personnes compétentes on donnera une rémunération. S'adresser à la boîte 319, Bureau de Poste, Montréal. On demandera des références. 23 mai—214

CARDE R DEMANDE. Un bon CARDEUR, capable, sobre, travailleur et d'emploi immédiatement. Il faut qu'il sache carder et fouler, arranger les montons à carder et à l'her. Un bon salaire sera donné. S'adresser au Bureau de La Minerve personnellement ou par lettre affranchie. 18 mai—210

Pensionnaires Demandés. Sept ou huit Messieurs trouveront une BONNE PENSION en s'adressant à M. RICHAMBAULT, No. 32, Rue Jacques-Cartier, (Maison Perrin). N.B.—Les Messieurs désirant prendre le dîner seulement seront servis avec beaucoup d'attention et à des prix très-modérés. 10 mai m—208

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

A Vendre ou à Louer. LA GRANDE MAISON sur la Rue Dorchester, la propriété et le jardin occupé par Ashley Hibbard, etc. A être louée avec possession immédiate. Pour les conditions et la permission de visiter s'adresser à LAWFORD & NELSON, Architectes, Coin de la Rue d'Armes et de la 8 avril—177 j

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

MONTREAL ET ST. LAMBERT. Le ST. LAMBERT, CAPT. L.S. NADEAU. Commencera LUNDI à voyager régulièrement entre MONTREAL ET ST. LAMBERT, laissant les heures de l'après-midi, et St. Lambert tout les jours; partant de St. Lambert à 6 heures du matin. 29 mai. 218

VENTE PAR ENCAN. PAR CUVILLIER & CIE. Aujour'hui. PROPRIETE IMPORTANTE DE PRIX A VENDRE PAR ENCAN. Les soussignés ont reçu instruction de vendre par encan public, MARDI, le TREIZIEME de MAI prochain, dans leurs salles d'enca, No. 15, Rue St. Sacrement, Montréal,

à une magnifique Residence et les TERRAINS adjoints, situés à St. Vincent-de-Paul, contenant la propriété de l'Hon. C. S. d'ELBURY, contenant au-delà de quatre cents acres de terre avec une magnifique "Château" en pierre de taille, granges, étables, jardin, plantation d'arbres, etc., etc. Il y a un chemin macadamisé qui conduit jusqu'à la maison. On peut voir et examiner les plans au Bureau des Encanteurs. Titre incontestable.

Conditions Libérales. ATRESI— TROIS MAISONS EN PIERRE DE TAILLE sur la Rue Berri. Autres particularités ci-après. Vente à MIDI. CUVILLIER & CIE, Encanteurs.

PAR HENRY J. SHAW. Ce Soir. VENTE DE LIVRES. La vente de BIBLIOTHEQUES PRIVÉES aura lieu CE SOIR, au No. 97, Grande Rue St. Jacques, à SEPT heures et DEMI. Des sièges seront fournis et le magasin sera éclairé. La vente continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu. On peut se procurer des catalogues sur application. HENRY J. SHAW, Encanteur.

PAR S. M. AITKEN. VENTE PAR ENCAN DE Deux Maisons de première classe en pierre de taille. Avec Tuyaux à Pompe et à Gaz pour toutes les Maisons, et contenant toutes les améliorations modernes. S. M. AITKEN a reçu instruction du Propriétaire, M. S. LAURIN, de vendre par encan, dans la Salle de Vente, 532, Rue Craig, MERCREDI, le 31 MAI, les deux Maisons ci-dessus situées en pierre de taille, Nos. 103 et 109, Rue St. Hubert, près la Rue Ste. Catherine. Toutes deux ont été construites sans égard aux dépenses, avec toutes les améliorations modernes, et elles sont dans l'une des plus belles places de cette ville. Les dépendances sont complètes et bien finies et les égouts parfaits. Le Lot à 47 pieds de front sur 39 pieds de profondeur. La Propriété est commode et les Titres sont indisputables. CONDITIONS TRES LIBERALES. Vente à MIDI et DEMI. S. M. AITKEN, Encanteur.

PAR J. G

